

Bassin d'Arcachon

L'agglomération du nord se divise publiquement

INTERCOMMUNALITÉ De nombreux élus ont demandé le départ du président Bruno Lafon, et d'autres l'ont défendu. Des délibérations ont été repoussées. La bonne entente est finie



Bruno Lafon est confronté à la fronde des conseillers communautaires des cinq communes plutôt classées à gauche. PHOTO B. BZ.

Bruno Béziat
b.beziat@sudouest.fr

Mardi soir, à l'entrée de la salle de Lanton où se tenait le conseil de la Coban (Communauté d'agglomération du nord Bassin), un oriflamme avait été installé sur lequel était écrit : « Unir nos forces ». Ce soir-là, il aurait mieux valu y écrire « Désunir nos forces ». Car cette séance publique a illustré le fossé qui existe désormais entre d'un côté le président de l'agglomération, Bruno Lafon, soutenu par les élus de trois communes plutôt classées à droite (Biganos dont il est maire, Lège-Cap-Ferret et Lanton) et de l'autre les conseillers communautaires et maires de cinq communes plutôt classées à gauche et au centre : Andemos, Arès, Audenge, Mios et Marcheprime.

Pas de vote de confiance

Ces derniers réclament depuis des semaines la démission de Bruno Lafon de la présidence de la Coban, où il a été élu à l'unanimité par ces mêmes conseillers le 6 juillet. La raison ? Sa candidature aux sénatoriales sur la liste LR en position éligible, annoncée elle début août. Ils avaient aussi demandé d'inscrire à l'ordre du jour un « vote de confiance » que Bruno Lafon avait re-

fusé, estimant que cela « ne relève pas de la compétence du conseil communautaire ».

Dès l'ouverture du conseil, la maire d'Audenge, Nathalie Le Yondre, plante le décor. « Comment pouvez-vous considérer que la confiance nécessaire de l'assemblée, sans laquelle vous ne pouvez mener à bien votre mission de président, ne relève pas au plus haut point d'un intérêt local ? Vous ne pouvez pas présider contre les élus de cette assemblée », annonçant au passage un recours au juge administratif pour obtenir ce vote de confiance. Une autre élue d'Audenge ajoute alors qu'elle « ne l'appellera plus président ».

Mais Bruno Lafon va rester sur sa ligne de défense. « Ma candidature a pu déstabiliser certains d'entre vous. Mais lors de mon élection le 6 juillet, je ne savais en rien ce qui allait se passer pour les sénatoriales. Je reconnais que j'aurais pu me fendre d'un coup de fil au maires et aux conseillers pour exprimer ma candidature. Mais c'est aujourd'hui beaucoup de tintouin. Si vous voulez aller au tribunal administratif, il jugera. »

La suite donne l'impression d'assister à une psychothérapie de groupe, avec d'un côté les prises de

parole des élus - plus nombreux et majoritaires - qui veulent le départ de Bruno Lafon, et de l'autre ceux qui le défendent, minoritaires. Parmi eux, Philippe de Gonville, maire de Lège, parle de « l'esprit de responsabilité, de l'intérêt général, de quelqu'un d'élu à l'unanimité ».

« Une suspension de séance est demandée. Mais il n'y aura pas de politique de la chaise vide »

de confiance ». On entend entre autres les mots de « trahison », « de ne pas vouloir être un plan B », de « quelqu'un qui a joué et a perdu », « d'un profond mépris ».

Le choix de l'abstention

Au terme de ces échanges, une suspension de séance est demandée par les élus contestataires. Ils reviennent dans la salle au bout de dix minutes. Ils ne vont pas adopter la politique de la chaise vide. Le maire de Marcheprime, Manuel Martinez, annonce qu'il ne peut voter les délibérations et va donc

s'abstenir afin de montrer la perte de confiance envers Bruno Lafon. « Il n'y a plus de projet communautaire possible avec vous », dit-il, invitant tous les autres à l'imiter.

La lecture des délibérations débute alors dans une ambiance lunaire. Les maires de gauche refusent de les lire. Bruno Lafon s'en charge. Mais dès la première, Nathalie Le Yondre, visiblement bien préparée, attaque sur le fond et la forme du texte mis au vote. Elle va récidiver sur la suivante (lire ci-dessous), obligeant Bruno Lafon à les retirer. La contre-attaque arrive de Marie Larrue lorsque les conseillers contestataires s'abstiennent à nouveau sur une subvention au club d'entreprises Deba

« Les entreprises de Deba apprécieront votre abstention. Cela montre que la polémique qui a été installée porte préjudice à notre territoire » assène la maire de Lanton. « Deba est au courant de notre abstention et des ses raisons », assure Jean-Yves Rosazza. Cédric Pain, maire de Mios, complète : « Nous ne bloquons pas puisque nous nous abstenons ». Ce conseil sur-réaliste va se poursuivre ainsi jusqu'à sa clôture. La Coban est clairement divisée. La question est maintenant de savoir jusqu'à quand ?

« Impréparation et imprécision »

À la première délibération sur un transfert de compétences, Nathalie Le Yondre déplore l'absence de procès verbaux par commune pour voter. Délibération retirée. Les critiques de la maire d'Audenge sont encore plus rudes concernant la délibération sur la gestion du service public de l'eau potable, nouvelle compétence de la Coban. « Il n'y a pas de politique globale de l'eau. On ne sait pas ce que l'on

souhaite faire. C'est incomplet sur des éléments importants comme les tarifs ». Elle note également un point de droit « problématique » relevé par l'association Arc'Eau, présidée par Patrick du Fau de Lamothe, concernant la saisine de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Délibération aussi retirée par Bruno Lafon sur ce point de droit, mais qui souligne cependant que

des problèmes sur des délibérations viennent du fait que des communes n'ont pas donné les éléments d'informations nécessaires. Le maire de Mios Cédric Pain enfonce pourtant le clou sur « l'impréparation et imprécision de ces délibérations ». Nathalie Le Yondre va même parler de faits « graves » sur un autre vote, la mise à disposition à la Coban d'un agent de Biganos, « sujet jamais

abordé en réunion de bureau ». L'opposante de Bruno Lafon à Biganos renchérit en indiquant que cette mise à disposition avait déjà été votée en conseil municipal de Biganos mais pas exactement dans les mêmes termes, argument relayé par une élue qui fait pourtant partie de la majorité de Bruno Lafon à Biganos, visiblement assez agacée. Mise à disposition aussi annulée.